

Commune de BASTIA (HAUTE CORSE) (20200)

Société à Responsabilité Limitée « Patrick FOUQUET, Béatrice DOMINICI, Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI et Martine MASSONI-LIEUTAUD », notaires associés à VILLE DI PIETRABUGNO (20200), Immeuble Le Napoléon, BP 52.

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Suivant acte reçu par Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI, notaire susnommé, le 10 juillet 2024, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil, aux termes duquel il a été déclaré que :

Monsieur Vincent Barthélémy François BRONZINI de CARAFFA, Notaire Honoraire, demeurant à BASTIA (20200) 15 boulevard du Général de Gaulle.

Né à BASTIA (20200), le 5 juillet 1925.

Veuf de Madame Jeanne Hortense MATTEI.

Non lié par un pacte civil de solidarité.

De nationalité française.

A possédé à concurrence **de la moitié en pleine propriété** le bien ci-après désigné et l'a entretenu, à titre de propriétaire, de manière continue, non interrompue, non équivoque, trentenaire et paisible.

Territoire de la Commune de BASTIA (HAUTE-CORSE) 20200, Lieu-dit Corbaja Sottana

Une parcelle de terre,

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	161	CORBAJA SOTTANA	00 ha 79 a 01 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

«Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : fouquet.corinne@notaires.fr

Pour avis

Maître Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI